

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
du 7 août 2025 - 19h.

Conseillers présents : Nathalie DURANTON - MaireLaurent JUBERTIE – 2^{ème} AdjointHubert LAMOTHE – 3^{ème} Adjoint

Isabelle SOL, Pierre SINDOU, Céline CERTES, Laurent GAY, et

Sébastien MONTEIL

Absents excusés : Marcel Bernard SIMBELIE (procuration à Nathalie DURANTON),

Michaël LÉA (procuration à Pierre SINDOU) et Elodie BOULANGER

Secrétaire de séance : Pierre SINDOU**Membres en exercice : 11****Présents (Quorum) : 8****Procuration : 2****Votants : 10**

Accord à l'unanimité P.V. du 11/04/2025

1) Programme assainissement : conclusions de l'enquête publique et lancement des travaux au bourg

Madame le Maire rappelle, en préambule, aux élus du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes compétentes en matière d'assainissement doivent délimiter, réviser et approuver leur zonage d'assainissement – volet eaux usées après enquête publique.

L'étude préalable, réalisée par le Bureau d'Etude DEJANTE, a conclu à la modification du zonage d'assainissement et la création d'un assainissement collectif au bourg, en excluant le haut du village qui n'a pas été retenu.

Par délibération en date du 15/11/2024, le Conseil Municipal a pris acte du projet et a décidé, d'une part, de le soumettre à un examen au cas par cas pour avis de l'autorité environnementale et, d'autre part, sa mise à l'enquête publique. Cette enquête publique, qui s'est déroulée du 12/05/2025 au 13/06/2025, n'a recueilli aucune objection ni remarque et a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 10/07/2025. Ainsi, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le zonage d'assainissement, dont la cartographie correspondante sera mise à disposition du public en suivant. Le transfert obligatoire de la compétence aux communautés de communes ayant été supprimé par la loi du 11 avril 2025, la commune a conservé la compétence pour réaliser l'étude.

Contact a été pris avec le Syndicat Bellovic pour le transfert de compétence, les travaux à réaliser et les financements possibles.

Les conditions de financement par l'Agence de l'Eau et le Département ont changé puisqu'ils exigent que les travaux soient portés par une structure intercommunale et ne subventionnent plus les communes.

La solution proposée est le transfert de la compétence à Bellovic dès le 01/01/2026 et que les travaux soient entièrement pris en charge et gérés par le syndicat. La commune serait impliquée sur le suivi des travaux, avec un délégué désigné.

Les travaux s'élèveraient à 221000 € HT, avec un financement possible de 30 % par l'Agence de l'eau et 10 % par le Conseil Départemental. La commune participerait en versant un fonds de concours, si la compétence est transférée à Bellovic. Il reste à définir le montant et les conditions, en tenant compte des subventions, de la recette future du service et de la participation des administrés concernés.

Dans ces conditions, il ne faut pas lancer les consultations d'entreprises pour les travaux au niveau communal mais tout le programme d'étude sur l'assainissement réalisé sera utile pour la suite.

Les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales sont traités à part mais le syndicat peut les gérer par délégation avec un remboursement de la commune.

La question de la réparation du parking, incluant le sinistre sur l'assainissement de la salle polyvalente, est à isoler de ce programme car il n'y a aucune visibilité sur le dénouement du litige, en justice maintenant.

2) Travaux de l'église : programmation des frais et investigations complémentaires

Madame le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu en mai avec l'architecte – M. Luc Joudinaud - en charge de l'étude, pour présenter le diagnostic et évoquer la suite à donner à ce programme.

Deux solutions sont proposées par l'architecte :

- 1- Des études complémentaires (depuis les avant-projets jusqu'à l'aide au contrat de travaux) uniquement pour la phase 1 (restauration extérieure) : honoraires à hauteur de 25 033,73 € HT (soit 30 040.48€ TTC) pour une enveloppe prévisionnelle de la phase 1 de 360 831 € HT ;
- 2- Des études complémentaires pour réalisation des travaux sur l'ensemble de l'édifice (Phases 1 & 2 : restauration intérieure et extérieure) : honoraires de 27 006,19 € HT (soit 32 407,43 € TTC) sur 709 830 € HT de travaux.

La mairie reste toujours dans l'attente de l'avis de la DRAC sur le diagnostic (envoyé le 19/05/2025) pour pouvoir avancer et prendre une décision. Un échange a lieu entre les élus sur les études à compléter et les travaux qu'ils souhaitent voir réaliser. Il est à noter que le bâtiment n'est pas en péril donc les travaux n'ont pas d'urgence.

3) Travaux de voirie

Récapitulatif des travaux décidés :

Voirie communale 2024-2025 – Travaux PHASE 1 (non retenus DETR 2024 et reproposés en 2025) – *Décision du Maire n°2025-01*

Impasse de Liat	5 737,50
Impasse du Monteillard	3 952,50
Impasse des Champs	3 825,00
Impasse de la Borie	2 868,75
Passage de la Martinie	7 267,50
TOTAL : 23 651,25 €HT / 28 381,50 € TTC	
SUBVENTIONS	80 % (DETR + DÉPARTEMENT)

Voirie communale 2025 – Travaux PHASE 2 – *Décision du Maire n°2025-02 du 05/08/2025*

Impasse du Château du Peuch	3 187,50
Route de Rosiers	17 977,50
TOTAL : 21 165,00€HT / 25 398,00 € TTC	
SUBVENTIONS	50 % (DÉPARTEMENT)

Les travaux devraient se réaliser à l'automne pour demander le versement des subventions avant la fin de l'année.

Autres travaux : Laurent JUBERTIE souhaite évoquer le projet d'aménagement du cimetière concernant le revêtement du sol. Une réflexion est à mener sur les travaux à réaliser car le sol est dégradé. Nathalie DURANTON explique que l'ABF doit être consulté et qu'il faut contacter le CAUE pour son expertise en la matière. Il est également nécessaire d'étudier la réglementation sur le cimetière.

D'autre part, tout un travail est en cours sur les concessions, reprises, abandon... C'est donc un programme d'ensemble à élaborer car il faudra savoir s'il est nécessaire d'agrandir ou pas.

4) DICRIM et P.C.S.

Madame le Maire rappelle la réglementation sur les obligations communales en matière de risques. La commune étant exposée à de nombreux risques (inondation, mouvement de terrain, retrait-gonflement argiles, climatiques, industriel, radon), il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

Elle présente le travail réalisé par Hubert LAMOTHE et Laurent GAY avec la secrétaire de mairie, sur les 2 documents réglementaires : le DICRIM (Document d'Information sur les Risques Majeurs) et le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Les élus doivent compléter, corriger et faire un retour à la mairie. Les documents seront ensuite envoyés au service dédié de la Préfecture pour avis. Des questions restent en suspens sur les moyens de communication en cas d'évènement climatique. De plus, la carte des risques industriels transmise par la Préfecture doit être mise à jour.

Arrivée de Michaël LEA à 20h13.

5) Sonnerie des cloches de l'église

Madame le Maire précise que la sonnerie des cloches est réglementée par un arrêté du Maire et ne nécessite pas de délibération.

Elle rappelle la programmation des sonneries de cloches en place actuellement par arrêté municipal n°2024-15 du 1^{er} août 2024, suite à l'installation de nouveaux matériels : moteur et tableau de programmation.

Elle expose au conseil le courrier reçu de certains habitants du bourg demandant à changer cette programmation.

Mme le Maire souhaite un consensus du conseil sur le sujet afin que celui-ci soit clos à l'avenir.

Compte tenu de la demande formulée par certains habitants du bourg et compte tenu de l'évolution technique proposée récemment, les élus décident à la majorité de réduire la nuisance sonore par la suppression de la sonnerie quotidienne de la grosse cloche et de la maintenir pour des occasions ponctuelles, de maintenir le reste des sonneries, de 10 heures le matin à 20 heures le soir.

6) Point Commissions Communales

- Repas communal prévu le 7 septembre : invitations distribuées par les conseillers municipaux. Reste à prévoir les commandes nécessaires et l'organisation du jour J.
- Ateliers « prévention santé » mis en place avec la MSA et l'association ASEPT du Limousin : Céline CERTES se charge de l'organisation et sera présente lors des ateliers « mémoire » organisés d'octobre à décembre à la salle Patrick CHEYROUX.

7) Point réunions extérieures

- Conseil Communautaire le 08/07/25 : suite à la rencontre avec l'ABF + Communauté de Communes Midi Corrèzien à Ligneyrac le 10/06, la communauté de communes a délibéré pour le lancement de la consultation afin de choisir un bureau d'étude en charge de la transformation du SPR (AVAP) de Ligneyrac en PVAP.
- Inauguration du « pôle Néandertal » le 29/07/25 par la Communauté de Communes Midi Corrèzien

8) Informations et Questions diverses

- Requête Tribunal Administratif sinistre parking : réception des mémoires en défense de la part d'Eurovia et du cabinet Dalhuin-Peny
- Remerciement de Mme le Maire aux élus pour l'investissement pour le COMICE AGRICOLE qui fut une réussite
- Article réalisé par La Vie Corrèzienne sur l'église de Ligneyrac suite à des échanges avec Mme le Maire
- Programme ASEPT Limousin 2026
- Réunions info ENEDIS par secteurs sur la Corrèze à destination des élus
- Remerciements des organisateurs de la Rando « Maxi verte 2025 »
- Remerciements du collège Dautrement sur le « Défi Robot » pour la subvention
- Lettre-info sénateur Nougéin
- Lettre-info SIRTOM

Séance levée à 21h20.

10 OCT. 2025

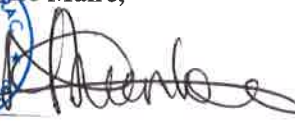
Secrétaire de séance,



Pierre SINDOU



Le Maire,



Nathalie DURANTON.